



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°1171-2010/APS

Du 06/07/2010

R A P P O R T A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

OBJET : Création de l'inspection générale des politiques publiques de la province Sud.

Dans le prolongement de la politique engagée par la province Sud en faveur de l'amélioration permanente de l'efficacité de son administration et de sa modernisation, il vous est proposé la création d'une entité au sein des services provinciaux dénommée inspection générale des politiques publiques.

Cette volonté coïncide, par ailleurs, avec la nécessité, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles est confrontée actuellement la collectivité, de mener des actions visant à rationaliser les moyens dont elle dispose et évaluer la pertinence des politiques publiques.

Ainsi, l'objectif de cette structure, placée sous l'autorité du président de la province Sud, est de contribuer à un meilleur pilotage des politiques publiques par la réalisation d'études, d'audit et d'évaluation.

Les missions de l'inspection générale des politiques publiques sont de plusieurs ordres :

- Audits, études et conseils ;
- Evaluation des politiques publiques ;
- Modernisation et accompagnement au changement.

En termes d'organisation, elle sera dirigée par un inspecteur général des politiques publiques dont les modalités d'emploi et de rémunération seront similaires à celles d'un secrétaire général afin de garantir l'attractivité de la fonction qui nécessitera, notamment, de faire appel à une personne ayant une connaissance et une expérience avérée de l'institution provinciale, prise dans son ensemble.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.